

LES TRAVAUX À L'ÉDIFICE TEMPORAIRE N° 3

Question n° 815—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-08565, passé le 24 octobre 1968, prévoyant divers travaux généraux d'aménagement à l'édifice temporaire n° 3, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Un.

2. Le ministère a autorisé un montant de \$589.

3. Le ministère-client a demandé des travaux de peinture supplémentaires.

LES TRAVAUX AU BARRAGE DES CHUTES DU RIDEAU

Question n° 816—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-07387, passé le 18 octobre 1968, prévoyant la reconstruction du barrage de l'est des chutes Rideau, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Cinq autorisations de modifications.

2. Une somme totale de \$62,020.11 a été autorisée par la Commission de la capitale nationale.

3. La mise à sec de l'ouvrage a révélé d'autres parties détériorées de béton des piles et de l'arrière-radier et que l'on devait remplacer ou supprimer ces parties ou aménager de nouveaux éléments.

LES TRANSFORMATIONS AU LABORATOIRE DES PESTICIDES DE LA FERME EXPÉRIMENTALE

Question n° 817—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-07033, passé le 19 septembre 1968, prévoyant des travaux généraux d'aménagement au laboratoire des pesticides de la ferme expérimentale centrale, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Trois.

2. Le montant supplémentaire net autorisé par le ministère s'est élevé à \$1,393.13.

3. Une autorisation de modification a découlé de conditions de travail imprévues et deux autres ont résulté de changements apportés aux exigences à la suite de l'adjudication du marché.

LES TRAVAUX DE DRAINAGE À LA FERME DE LA CEINTURE DE VERDURE

Question n° 818—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-06966, passé le 10 septembre 1968, prévoyant l'assèchement d'un souterrain au prolongement de l'avenue «C» à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Huit.

2. Le montant supplémentaire net autorisé par le ministère s'est élevé à \$7,997.77.

3. Au cours de la construction, huit postes ont été ajoutés au marché pour des travaux ne se rattachant pas directement au projet mais dont l'exécution était nécessaire au projet d'aménagement de l'ensemble du secteur de la ceinture de verdure.

LES TRAVAUX À L'ÉDIFICE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 819—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-03098, passé le 6 septembre 1968, prévoyant le rafraîchissement du sous-sol et l'aération du rez-de-chaussée à l'édifice du ministère des Affaires des anciens combattants, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Trois.

2. Le montant supplémentaire net autorisé par le ministère s'est élevé à \$4,211.

3. Toutes les modifications ont résulté de conditions de travail imprévues occasionnées par l'installation d'un matériel spécial.

L'INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ À TUNNEY'S PASTURE

Question n° 820—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-04218, passé le 7 août 1968, prévoyant l'installation de l'électricité à Tunney's Pasture, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Deux.

2. Le montant supplémentaire net autorisé par le ministère s'est élevé à \$11,282.43.

3. Deux autorisations de modification ont été exigées, une afin que les travaux soient conformes à des normes révisées et l'autre afin de répondre à des exigences prévues qui n'ont été connues qu'à la suite de l'adjudication du marché.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE 9A À LA FERME DE LA CEINTURE DE VERDURE

Question n° 821—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-01650, passé le 26 juin 1968, prévoyant la construction de l'édifice 9A à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Neuf.

2. Le montant supplémentaire net autorisé par le ministère s'est élevé à \$10,628.24.

3. Deux autorisations de modification ont résulté de conditions de travail imprévues, une a découlé du fait